



# PROJET EDUCATIF TERRITORIAL 2022/2023 – 2025/2026

## TABLE DES MATIÈRES

I.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	4
1.	Périmètre territorial du projet	4
2.	Compétence de la commune	4
3.	Les personnes en charge du PEDT	4
4.	Pôle gestionnaire	5
5.	Durée du PEDT	6
6.	Champs d'application du PEDT et tranches d'âges	6
7.	Structures et temps concernés	7
8.	Organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée des classes	7
a)	École du Grand Chêne	7
b)	École des 2 Étangs	7
9.	Organigramme administratif du Pôle Education Enfance Jeunesse (EEJ)	7
II.	CONTEXTE	8
1.	La commune Seignosse	9
2.	Maremne Adour Côte Sud (MACS), la communauté de communes (CDC) dont fait partie la Ville de Seignosse.	11
a)	La petite enfance	12
b)	L'enfance et la jeunesse	12
c)	La culture	12
3.	Données sociodémographiques (sources INSEE au 01/06/2018)	15
4.	Les établissements scolaires	18
5.	Le service enfance et ses activités périscolaires et extrascolaires	18
a)	Accueil du matin	19
b)	Pause méridienne avec restauration	19
c)	Accueil du soir	20
d)	L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires : de 7h30 à 18h30	20
6.	Le service jeunesse	20
a)	l'espace jeunes	20
b)	Le conseil municipal des jeunes	21
c)	les 18/25 ans	22
d)	la parentalité	22
7.	Les enfants et les jeunes en situation de handicap	22
8.	La petite enfance	23
9.	Les équipements sportifs et culturels	23
III.	Public cible	25

1.	Modalités de participation des enfants	25
2.	Modalités de participation des jeunes	25
IV.	MODALITÉS D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'IMPLICATION DES FAMILLES	26
V.	PARTENAIRES DU PROJET	27
VI.	STRUCTURE DE PILOTAGE	27
VII.	SÉCURITÉ	28
VIII.	INTENTIONS ÉDUCATIVES	28
1.	Valeurs partagées	28
2.	Les objectifs du PEDT et l'évaluation	29
IX.	OUTILS DE L'ÉVALUATION	32
X.	MODALITÉS D'ORGANISATION GLOBALE DU PEDT	33
1.	Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :	33
a)	Le projet d'école	33
b)	La Convention Territoriale Globale (CTG)	33
c)	Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)	34
d)	Le Plan mercredi	34
2.	Pour les enfants d'âge maternel	35
3.	Pour les enfants d'âge élémentaire	35
XI.	GLOSSAIRE	36
XII.	ANNEXE	37
1.	Projet d'accueil périscolaire du mercredi	37

## I. INFORMATIONS GÉNÉRALES

### 1. Périmètre territorial du projet

Le Projet Éducatif Territorial concerne la ville de Seignosse. Il est porté par la commune :

**Mairie de Seignosse**  
1998, avenue Charles de Gaulle  
40510 Seignosse  
Téléphone : 05 58 49 89 89  
Adresse électronique : eej@seignosse.fr

Ce territoire n'est pas classé en zone prioritaire.

### 2. Compétence de la commune

	0/3 ans	3/6 ans	6/11 ans	11/14 ans	14/17 ans	18/25 ans	Adultes
Petite enfance - Micro-crèches							
Ilot câlins et Les Rayons de soleil	X						
Accueil périscolaire du matin		X	X				
Pause méridienne		X	X				
Accueil périscolaire du soir		X	X				
Accueil de loisirs périscolaire du mercredi		X	X	X	X		
Accueils de loisirs extrascolaires (vacances scolaires)		X	X	X	X		
Accueils de loisirs extrascolaires du samedi				X	X		
Pause méridienne dont restauration scolaire		X	X				
Séjours de vacances		X	X	X	X		
Conseil municipal des jeunes			X	X	X		
Relais informations jeunesse				X	X	X	
Parentalité	X	X	X	X	X	X	X

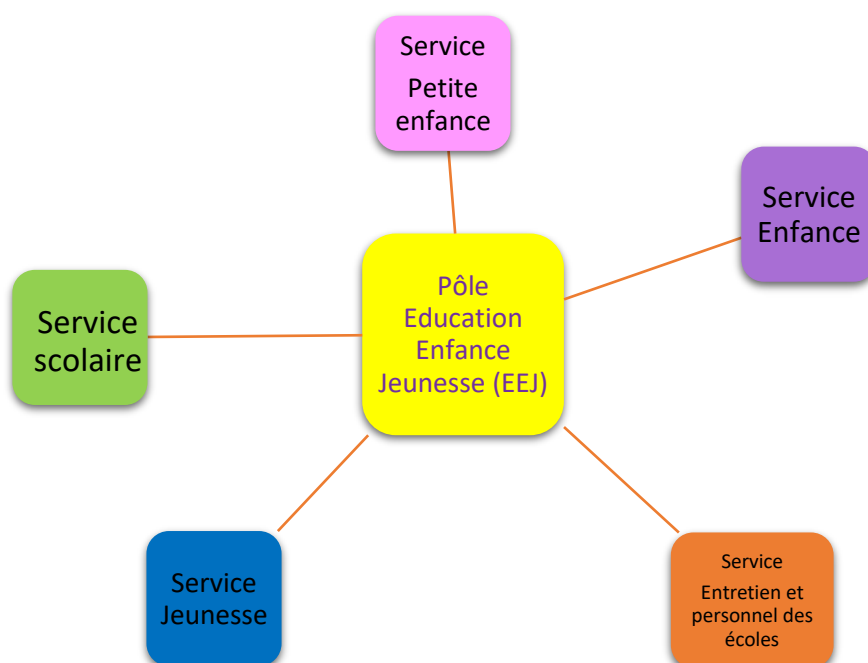
L'ensemble de ces secteurs est intégré aux différents services qui composent le Pôle Education Enfance Jeunesse.

### 3. Les personnes en charge du PEDT

ELUS	
Prénom Nom	Pierre PECASTAINGS
Fonction	Maire
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 89

Mail	<a href="mailto:mairie@seignosse.fr">mairie@seignosse.fr</a>
Prénom Nom	Franck LAMBERT
Fonction	Adjoint au Maire, chargé de l'Éducation, l'Enfance, la Jeunesse et la Culture.
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 89
Mail	<a href="mailto:franck.lambert@seignosse.fr">franck.lambert@seignosse.fr</a>
TECHNICIENS	
Prénom Nom	Mathurin BIRBA
Fonction	Directeur Éducation Enfance Jeunesse - Pilotage du PEDT - Chargé de coopération CTG
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 94
Mail	<a href="mailto:mathurin.birba@seignosse.fr">mathurin.birba@seignosse.fr</a> - <a href="mailto:eej@seignosse.fr">eej@seignosse.fr</a>
Nom Prénom	Laurence SOUBIRAN
Fonction	Responsable du service enfance - Coordinatrice du PEDT – Chargée de coopération CTG
Adresse postale	Hôtel de Ville - 40510 Seignosse
Téléphone	05 58 49 89 82
Mail	<a href="mailto:laurence.soubiran@seignosse.fr">laurence.soubiran@seignosse.fr</a> - <a href="mailto:eej@seignosse.fr">eej@seignosse.fr</a>

#### 4. Pôle gestionnaire



## 5. Durée du PEDT

En 2020 et 2021, la COVID 19 a rendu difficile et a freiné le travail de concertation entre les parties. La pandémie a monopolisé le temps des techniciens pour l'organisation de l'accueil des enfants en respectant les protocoles sanitaires successifs.

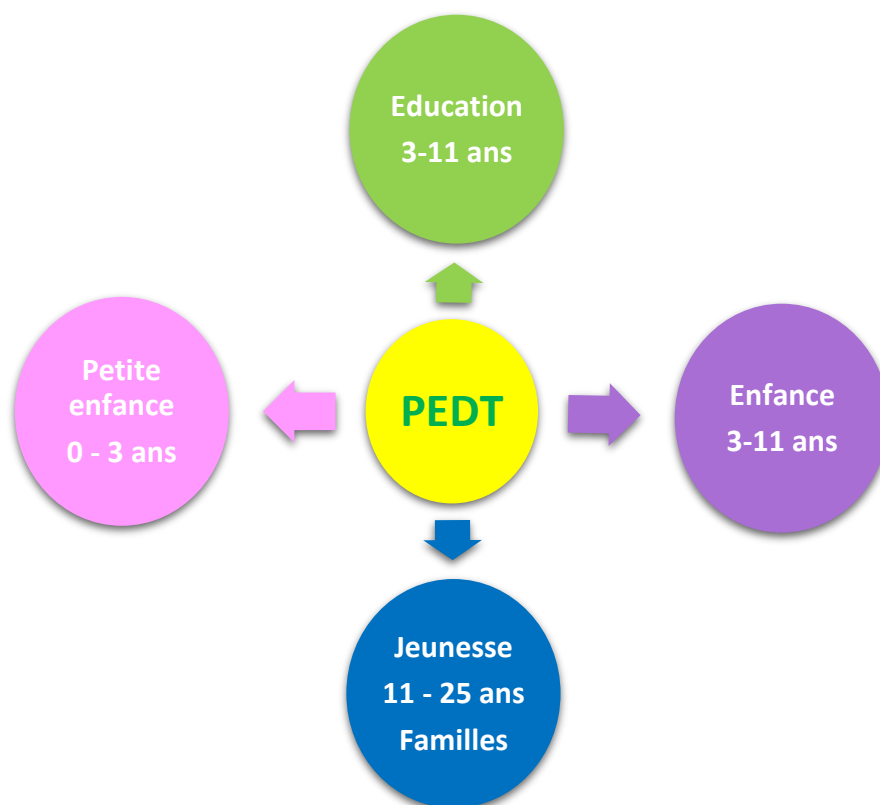
A cette démarche, s'est ajoutée l'absence de consignes de l'inspection académique permettant la construction du nouveau projet d'école, pourtant nécessaire à la coéducation.

Pour ces raisons, en mars 2021, la Ville de Seignosse a sollicité une prorogation d'un an de son PEDT auprès du Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

L'inspecteur de la Jeunesse et des Sports des Landes, dans son courrier du 31 mars, a validé la prorogation du PEDT d'un an, soit jusqu'au 31 août 2022.

La ville souhaitant inscrire le PEDT dans la durée, et en cohérence avec la mandature actuelle, sa mise en œuvre est souhaitée jusqu'au 31 août 2026.

## 6. Champs d'application du PEDT et tranches d'âges



La jeunesse (18/25 ans) et la parentalité n'étaient pas intégrées au précédent PEDT. Aujourd'hui ces secteurs sont étroitement associés. Une deuxième micro-crèche a ouvert ses portes en juin 2020 et un Relais Informations Jeunesse (RIJ) verra le jour en septembre 2022.

## 7. Structures et temps concernés

Petite enfance	Education	Enfance	Jeunesse
Micro-crèche Îlot Câlins	Ecole le Grand Chêne	Accueil du matin et du soir	Accueil des mercredi et samedi
Micro-crèche Les Rayons de soleil	Ecole les 2 Etangs	Pause méridienne	ALSH vacances scolaires
	Ramassage scolaire	Accueil du mercredi	Séjours de vacances
	Actions éducatives scolaires	ALSH vacances scolaires	Relais Informations Jeunesse
		Séjours de vacances	Conseil municipal des jeunes
			Actions 18/25 ans
			Parentalité

## 8. Organisation du temps scolaire à la prochaine rentrée des classes

Les familles ayant des fratries ont sollicité un décalage des horaires de 10 minutes entre les 2 écoles pour faciliter les dépôts et récupérations de leurs enfants scolarisés dans des écoles différentes. Il a donc été décidé d'avancer l'heure du début de la classe à 8h50 pour les élèves des 2 Étangs. Ainsi les familles concernées pourront être à l'heure pour la dépose de leurs enfants aux 2 écoles.

### a) École du Grand Chêne

Jours	7h30 - 8h50	9h - 12h	12h - 13h20	13h30 - 16h30	16h30 - 18h30
<b>Lundi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mardi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mercredi</b>	7h30/18h30 - Accueil périscolaire du mercredi				
<b>Jeudi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Vendredi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire

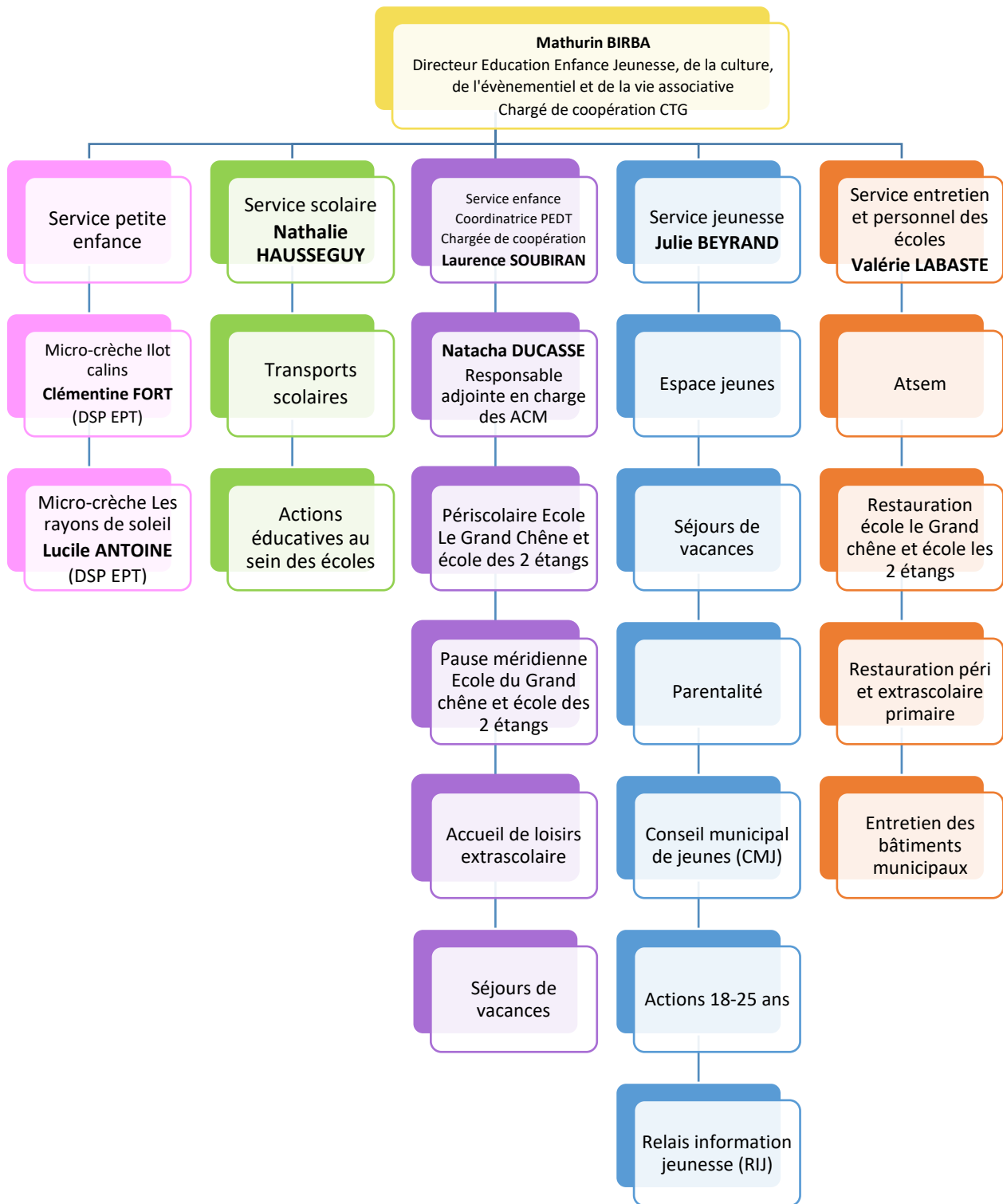
L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant la classe.

### b) École des 2 Étangs

Jours	7h30 - 8h40	8h50 - 11h50	11h50 - 13h10	13h20 - 16h20	16h20 - 18h30
<b>Lundi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mardi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Mercredi</b>	7h30/18h30 - Accueil périscolaire du mercredi				
<b>Jeudi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire
<b>Vendredi</b>	Accueil périscolaire	Ecole	Pause méridienne	Ecole	Accueil périscolaire

L'accueil des élèves a lieu 10 minutes avant la classe.

## 9. Organigramme administratif du Pôle Education Enfance Jeunesse (EEJ)



## II. CONTEXTE



## 1. La commune Seignosse

Seignosse est une petite ville française, située dans le département des Landes et la région de la Nouvelle Aquitaine (anciennement Région Aquitaine). Ses habitants sont appelés les Seignossais et les Seignossaises.

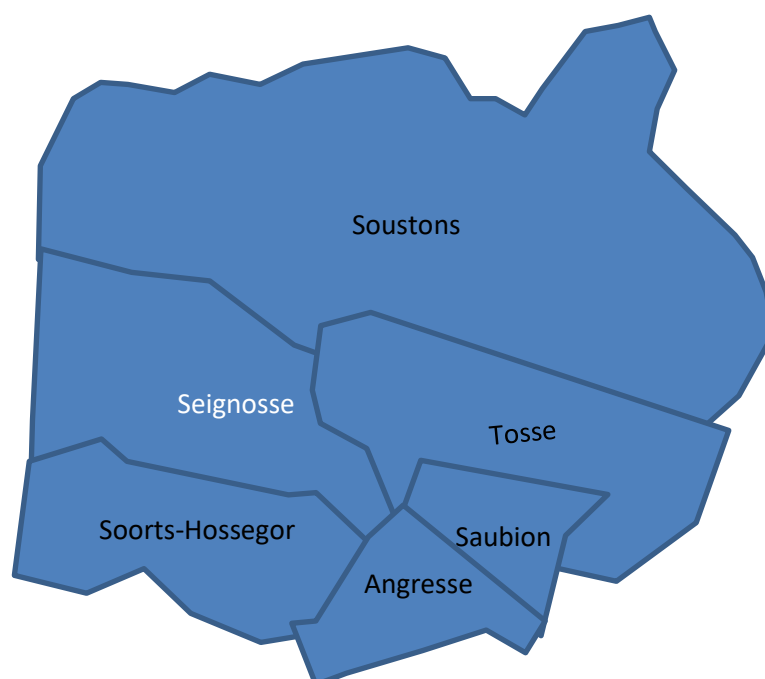
Seignosse compte en 2018, 3969 habitants l'hiver et environ 40 000 en été.

La ville elle-même, « le Bourg » rejoint « Seignosse océan », la station située au bord de l'océan Atlantique, à travers 5 kilomètres de forêt bordée d'une piste cyclable vallonnée. Elle compte 6 km de plage et 6 baignades surveillées. Seignosse s'étend en tout sur 3 619 hectares, dont près de 2 500 hectares de forêt.

Bordée par l'océan Atlantique, Seignosse est entourée de 5 communes et fait partie du canton de Soustons et de l'arrondissement de Dax.



**OCÉAN ATLANTIQUE**



Le Bourg est le cœur de la commune. C'était à l'origine un village de pêcheurs, d'agriculteurs, de sylviculteurs et comptait environ 500 habitants.

Évolution de la commune en quelques dates clefs.

- 1900 : Création de la place publique.
- 1910 : Achat du « bosquet de Guicharnaud » à la commune de Urt dans l'objectif de construire un groupe scolaire et de l'hôtel de ville.
- 1913 : Construction de l'actuelle mairie.
- 1922 : Éclairage public pour la mairie, l'école et la Poste.
- 1948 : Construction du premier village vacances « Louis Forestier ».
- 1956 : Inauguration de l'école maternelle et construction du premier bâtiment du village vacances « Les Violettes ».
- 1962 : Construction du VVF « Les Estagnots ».
- 1964 : Ouverture de la première plage de Seignosse : « Les Casernes ».
- 1965 : Début aménagement de la station de Seignosse Le Penon. Ouverture de la plage des Estagnots.
- 1967 : Construction du VVF des « Tuquets ».
- 1970 : Construction du village vacances du « Domaine de l'Agréou ».
- 1975 : Construction du village vacances des « Canards Sauvages » et du camping municipal.
- 1979 : Inauguration du Hall des Sports.

- 1980 : Construction du camping caravanning « Les Oyats ».
- 1988 : Ouverture de la salle des Bourdaines (salle de spectacles, manifestations, concerts...) située à Seignosse Océan.
- 1989 : Ouverture du golf 18 trous.
- 1994 : Agrandissement du village vacances « Les Violettes ».
- 1996 : Ouverture du centre de loisirs été, et du périscolaire, déclarés
- 1996 : Ouverture de l'Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) l'Alaoude.
- 1997 : Ouverture du nouvel Office de Tourisme.
- 1999 : Ouverture du parc aquatique « Atlantic Park ».
- 2003/2004 : Début de création de pistes cyclables.
- 2011 : Inauguration de la nouvelle école « Les Deux Étangs » qui a ouvert ses portes pour la rentrée 2010/2011.
- 2014 : Ouverture de l'Espace Jeunes en août.
- 2017 : Ouverture de la micro-crèche « L'île aux câlins »
- 2017 : Création du Pôle Education Enfance Jeunesse et recrutement de son responsable.
- 2018 : Création d'un skate Park au Bourg et réaménagement du hall des sports.
- 2018 : Construction de la Maison de la Chasse au Bourg.
- 2019 : Rénovation du bâtiment du Pouy.
- 2019 : Couverture de 2 terrains de tennis au Bourg.
- 2019 : Construction du bâtiment des saisonniers au Penon.
- 2019 : Construction de la Passerelle au Penon sur la dune.
- 2019 : Création de la maison des Associations.
- 2020 : Ouverture de la micro-crèche « Les Rayons de soleil »
- 2020 : Création du skate run du Penon.
- 2020 : Ouverture des Halles du Penon
- 2020 : Création de l'Aire de fitness aux Bourdaines.
- 2021 : Ouverture de la Mairie annexe au Penon.
- 2021 : Destruction de l'ALSH « L'Île aux couleurs » en vue de sa reconstruction.

Le Bourg était bien plus développé que le côté Océan. Ce n'est que dans les années 70, dans le cadre de l'aménagement de la côte Aquitaine, que ce dernier a connu une forte évolution même si auparavant quelques bâtiments étaient destinés au tourisme. De plus, c'est devenu l'un des lieux les plus prisés du monde dans le domaine du surf. C'était d'ailleurs à Seignosse que se situait le siège de la Fédération Française de Surf (1977 à 1984). Ce n'est qu'en 2009 que le nom de « Seignosse Océan » succède à celui de « Seignosse Le Penon ».

La Commune de Seignosse s'articule autour de trois cœurs de vie : le Bourg, centre historique où se sont concentrés les équipements publics et les commerces, la station balnéaire développée dans les années 70 et marquée par une forte saisonnalité, et enfin la forêt de Pins, créant à la fois une coupure et un lien entre ses deux entités urbaines.

Le projet Seignosse 2030 élaboré sur la période 2017-2020 avait pour principale ambition de rénover la station balnéaire, à travers trois axes d'intervention :

- La requalification du cœur de station, et en particulier le Forum et la place Castille
- La réhabilitation de la Lette du Penon aux Bourdaines,
- Une volonté d'accompagner les copropriétés de la station dans leur rénovation, à travers une charte architecturale.

Un quatrième axe d'intervention avait été défini pour relier l'océan à l'intérieur des terres, vers les étangs, par la création d'une piste cyclable et l'aménagement d'un point nature au niveau de l'Étang Blanc.

Aujourd'hui, il apparaît crucial de faire évoluer le projet Seignosse 2030 sur plusieurs aspects. Tout d'abord, les aménagements du littoral doivent intégrer les évolutions climatiques et les phénomènes naturels contre

lesquels l'homme ne doit plus lutter mais plutôt s'adapter. Les problématiques de migration dunaire et d'érosion côtière doivent tenir une place majeure dans la conception des projets. Par ailleurs, le Bourg doit également trouver sa place et son rôle dans le grand projet de réaménagement de notre territoire, en lien avec la rénovation de la station. Le projet Seignosse Avenir prend tout son sens.

La commune détient le label « Pavillon bleu » qui a une forte connotation touristique et est le symbole d'une qualité environnementale exemplaire. Il favorise une prise de conscience générale envers un comportement plus respectueux de la nature et de ses richesses (poubelles de tri, sanitaires, accessibilité, qualité de l'eau de baignade, information sur la faune et la flore locales).

## **2. Marenne Adour Côte Sud (MACS), la communauté de communes (CDC) dont fait partie la Ville de Seignosse.**

La communauté de communes de Marenne Adour Côte-Sud (MACS) est une communauté de communes française, située dans le département des Landes et la région Nouvelle Aquitaine. Elle regroupe 23 communes, et plus de 70 000 habitants.

Au bord de l'océan Atlantique et avec un territoire urbanisé à moins de 5%, MACS véhicule une image de nature et de biodiversité qui contribue à son attractivité (l'intercommunalité accueillerait 8 nouveaux aquitains sur 100 chaque année).

Le territoire joue également un rôle dans l'économie départementale, notamment grâce au secteur touristique en plein essor, qui favorise l'économie locale.

MACS dispose de plusieurs compétences.

- Les compétences obligatoires :
  - l'aménagement de l'espace communautaire,
  - le développement économique (création, extension, gestion des parcs économiques),
  - la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations,
  - l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage,
  - la collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.
  - la gestion du port de plaisance, du lac marin et de l'ensemble du domaine public maritime
- Les compétences supplémentaires :
  - la protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
  - la politique du logement et le cadre de vie,
  - la création, l'aménagement et l'entretien des voiries,
  - la construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire,
  - l'action sociale d'intérêt communautaire,
  - la création et gestion de maisons de services au public.
- Les compétences facultatives :
  - la gestion équilibrée des cours d'eau,
  - le sport et la culture,
  - le pilotage du projet éducatif communautaire,
  - le réseau haut débit de communications électroniques,
  - l'atelier multi-services informatique (AMI),
  - l'informatique communautaire,
  - la création et la gestion d'une unité de production culinaire,
  - la crèche à vocation économique.
  - la création, l'aménagement et l'exploitation de ports maritimes dont l'activité principale est la plaisance au sens du code des transports.

Font parties de la compétence sociale, les services du CIAS (Centre Intercommunal d'Action Sociale), de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de la culture et du sport qui est organisé en plusieurs secteurs.

#### a) La petite enfance

Ce dernier est composé d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) qui est un moyen pour les familles de s'informer sur les modes d'accueil existants sur le territoire. C'est aussi un lieu d'échanges, d'écoute et de professionnalisation qui favorise la qualité d'accueil des enfants au domicile des assistantes maternelles. Des agents animent et répondent aux questions des parents et des assistantes maternelles.

Ce secteur accompagne les élus et les techniciens sur le développement des politiques en direction de la petite enfance.

Depuis 2021, un lieu d'accueil enfants-parents (LAEP) a été mis en place sur les communes de Magescq, Saubion et Saint-Martin de Hinx. L'intérêt pour l'enfant de moins de 6 ans est de favoriser son expression et son épanouissement dans un espace aménagé et sécurisé ; contribuer à sa socialisation, son autonomie, en échangeant et en rencontrant d'autres enfants, d'autres adultes ; créer des conditions propices à une préparation à la séparation.

Pour l'adulte accompagnant (parents, grands-parents, adultes référents), le LAEP permet d'être avec son enfant, de le découvrir autrement, de partager un moment de jeux, de détente ; de prendre confiance dans sa fonction parentale ; de rompre l'isolement, de rencontrer d'autres adultes, de partager son expérience.

C'est un lieu gratuit et anonyme pour tous les résidents du territoire MACS. Les villes de Labenne, Soustons et Soorts-Hossegor proposent également leur propre LAEP.

#### b) L'enfance et la jeunesse

Deux agents animent et coordonnent le réseau des directeurs des accueils. Ils organisent des projets pour les enfants et les jeunes de 3 à 18 ans. Ce secteur accompagne les élus et les techniciens sur le développement de structures ou projets.

La compétence de mise en réseau permet de coconstruire des projets d'intérêt communautaire avec les animateurs et les directeurs des accueils de loisirs et le service Enfance-Jeunesse de MACS.

Ces projets tendent à améliorer la qualité dans les accueils à travers de temps de qualification, des ressources, des démarches et des événements répondant aux besoins du territoire.

Ils émanent des équipes pédagogiques, des élus, des familles, du service Enfance Jeunesse de MACS.

En fonction de leur pertinence et de l'engouement du réseau, ils sont organisés de façon collégiale.

Les structures choisissent de s'inscrire sur certains projets, en adéquation avec leur propre projet éducatif et en fonction de l'engouement des jeunes.

25 projets sont coorganisés chaque année : séjours, raid, projets citoyen, formation philo, stages musicaux, Terres de Jeux, opéra, littérature jeunesse, ...

#### c) La culture

La culture est vivante sur le territoire de MACS. Elle questionne, enrichit, ouvre l'esprit.

Depuis plusieurs années, la Communauté de communes mise sur la dynamique culturelle comme un des moteurs de son développement. MACS est aujourd'hui un véritable médiateur et une pépinière de projets en la matière sur le territoire.

L'offre culturelle de MACS est étoffée et s'appuie ainsi sur :

- Des associations culturelles diversifiées, proposant des activités de type peinture, musique, danse, jeux de société, ...
- Des équipements culturels : bibliothèques, salles de spectacle, médiathèques ainsi que sur :
  - Un auditorium et une galerie d'art, à Moliets
  - Le pôle Sud, un centre de formations musicales, à Saint-Vincent-de-Tyrosse
  - Un centre d'arts chorégraphiques, La Marensine à Soustons
  - La maison de l'oralité et du patrimoine à Capbreton, ouvert depuis juillet 2013,
  - Un Pôle art plastique qui devrait voir le jour en 2024
- Des manifestations culturelles (type festival ou concerts) sont également organisées dans les différentes communes (Festival d'Arts ; Little Festival ; Latinosegor ; Festival Opéra Landes, Jazz en août, festival du conte, Dimanche et compagnie, etc.) qui sont soit portées par les communes, l'intercommunalité ou par des associations partenaires.

MACS a élaboré son projet éducatif. Celui-ci ne se substitue pas aux projets éducatifs de chaque commune mais propose un cadre dans lequel s'inscrivent des actions de compétences communautaires et des axes de développement qui seront initiés dans le cadre des politiques éducatives locales. Ce projet éducatif communautaire a pour buts de :

- Promouvoir les valeurs éducatives suivantes :
  - La prise en compte de tous les jeunes enfants, enfants et jeunes.
  - La lutte contre les inégalités et les discriminations.
  - Le respect de soi, des autres, de l'environnement.
  - L'exercice des droits et des devoirs des enfants et des jeunes.
  - Le respect des principes de laïcité.
  - La mise en place d'activités éducatives qui permettent l'épanouissement moral et physique de l'enfant et du jeune et sa prise d'autonomie.
  - L'accompagnement des enfants et des jeunes afin qu'ils deviennent des citoyens actifs et responsables
- Définir les orientations ci-après :
  - Faciliter la vie quotidienne des familles.
  - Garantir une égalité dans la qualité d'accueil et d'accès aux services et aux activités.
  - Transmettre ce qui caractérise l'identité du territoire.
  - Accueillir les nouveaux arrivants et favoriser les rencontres avec les « anciens » et entre les générations.
  - Impliquer les enfants, les jeunes et les parents dans la vie sociale locale.
  - Développer l'apprentissage des nouvelles technologies et des activités d'expression et de création,

Au terme du diagnostic mené en 2019 par la Communauté de communes, plusieurs enjeux concernant les familles, la petite enfance et la jeunesse ont été identifiés. Ils s'imposent comme autant de défis prioritaires à appréhender dans le cadre d'un PEDT.

Le principal défi est celui de l'absorption de la pression démographique et l'adaptation de l'offre aux nouvelles pratiques et attentes des familles et de leurs enfants.

En effet, selon les scénarios, la population pourrait en effet atteindre 85 000 habitants en 2030. Au sein de cette tendance, il devrait être constatée une forte augmentation des effectifs d'enfants et d'adolescents. Dans ce mouvement, il est attendu une hausse particulièrement importante des familles monoparentales, qui sont des familles présentant un niveau de revenu plus faible en moyenne.

La convention territoriale globale établie avec la CAF des Landes a permis de faire émerger des points de convergence entre le PEDT de la commune et le projet communautaire de MACS. Ceux-ci portent sur la recherche permanente d'une qualité éducative au sein des différents services offerts aux publics.

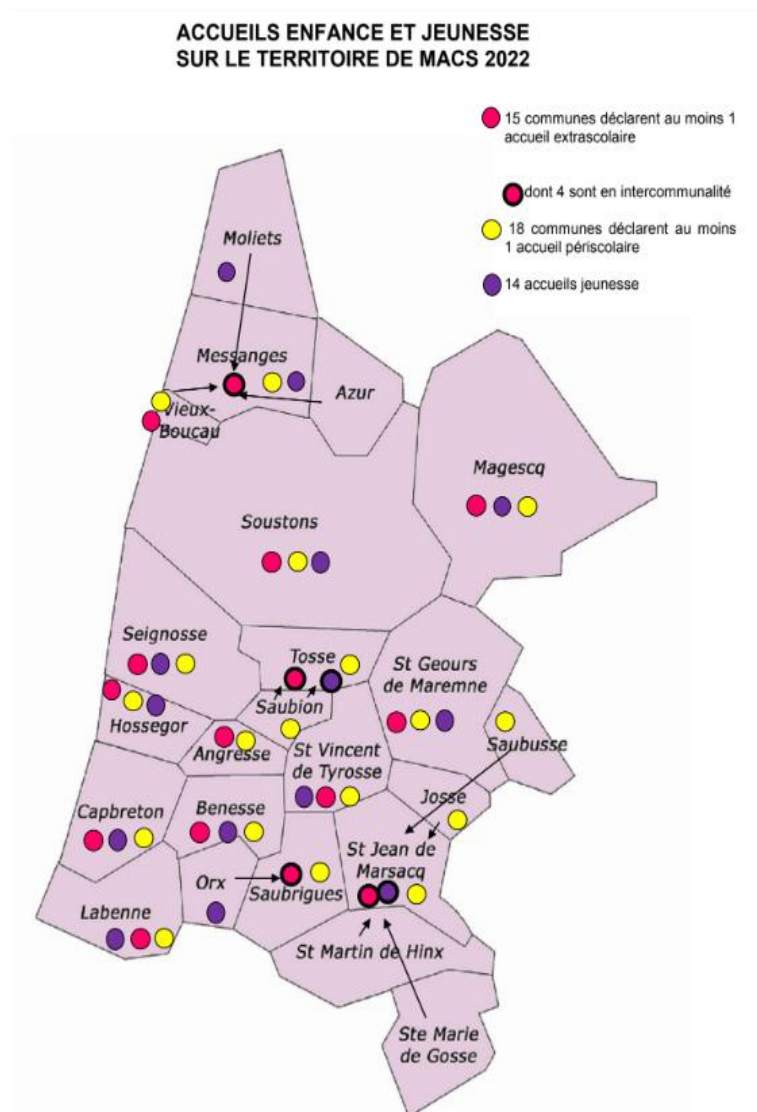
L'inclusion des enfants en situation de handicap et la mixité sociale constituent également des enjeux forts et un marqueur de progrès fort.

En effet, la fréquentation des accueils collectifs de mineurs par les familles précaires reste trop faible. Aujourd'hui, seuls 5% des enfants inscrits en accueils de loisirs sans hébergement ont un QF inférieur à 449 € (plus de 80 % au-delà de 723 €).

Les communes de MACS sont inégalement équipées en structures enfance et jeunesse. D'après le schéma ci-après, certaines collectivités ne disposent pas toutes des installations nécessaires pour répondre aux besoins des habitants.

En 2022 on compte sur le territoire :

- 21 accueils périscolaires dont certains regroupent plusieurs communes comme Azur/ Moliets / Messanges et Orx / Saubrigues
- 14 espaces jeunes (Seignosse, Capbreton, Labenne, Soustons, SJM, Tyrosse, Saubion/Tosse, Bénesse, Saint-Geours de Maremne, Vieux-Boucau, Moliets, Messanges, Saubrigues/Orx, Magescq).



Carte des différentes structures petite enfance et jeunesse (source MACS)

Les structures petite enfance n'apparaissent pas dans cette carte mais la communauté de communes compte une dizaine de crèches ou micro-crèches ce qui n'est pas satisfaisant vu le nombre d'habitants et son évolution. Des assistants maternels au nombre de 266 couvrent le territoire afin de pallier le manque de

structures. Les places sont peu nombreuses et les délais d'attente dans les établissements d'accueil des jeunes enfants sont longs. En 2022, la communauté de communes compte un total de 13 structures petite enfance (municipales, associatives, privées) pour 252 places, offre en hausse par rapport aux années précédentes. 2 Maisons d'assistantes maternelles (MAM) et 5 Lieux d'accueil enfants parents (LAEP) complètent l'offre.

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) du territoire communiquent peu entre eux. Les enfants vont respectivement dans leur centre. Les enfants accueillis sont ceux dont les parents résident sur la commune de Seignosse ou y travaillent. Il en va de même pour les autres accueils du territoire. Hormis lors des séjours ou activités organisés par MACS, les centres se côtoient peu ou pas. La communauté de communes joue alors un rôle important dans les relations, échanges et rencontres. Depuis plusieurs années, elle organise des séjours rassemblant des ALSH en camping par tranche d'âge (3/5 ans, 4/6 ans et 7/9 ans) avec une thématique et un projet pédagogique spécifique. Cependant, il arrive parfois que des enfants des communes voisines fréquentent les accueils municipaux : parents travaillant intra-muros, praticité par rapport au lieu du travail, par habitude. Ces acceptations se font en fonction des places disponibles.

Pour l'espace jeunes, le fonctionnement diffère. En effet, les jeunes peuvent venir des communes extérieures. Une grande majorité des structures jeunesse fonctionnent avec un seul animateur. A cet effet, il est plus fréquent que les animateurs se regroupent pour mettre en place des activités ou des projets afin de mutualiser les ressources. De plus, MACS met en place plusieurs fois dans l'année des projets qui regroupent plusieurs voire toutes les structures jeunesse du territoire : raid ados, rencontres électriques, projet numérique...

En fonction des moyens et des volontés politiques, certaines communes possèdent un accueil commun. Par exemple, les enfants de la commune de Josse se dirigent vers l'accueil de loisirs de Saint-Jean-de-Marsacq, ceux de Saubion à Tosse. Cette organisation permet de mutualiser les dépenses et les recettes.

Le taux de chômage des jeunes de 15-24 ans, est élevée sur le territoire (31,7%). Il est du même ordre que le taux de chômage enregistré dans le département pour cette classe d'âge, mais supérieur à la valeur nationale (29,2%) alors que, parmi les 15-24 ans non scolarisés sur MACS, seuls 14,4% sont sans diplôme, soit une proportion nettement inférieure à celles observées dans tous les autres échelons de comparaison (20,7% dans les Landes et 23,4% en France métropolitaine).

Des disparités territoriales existent, avec un taux de chômage plus faible sur la partie Sud de l'intercommunalité, même si la dichotomie Est-Ouest semble moins prononcée sur cet indicateur.

### 3. Données sociodémographiques (sources INSEE au 01/06/2018)

Seignosse suit la tendance démographique de la France et du territoire MACS, c'est-à-dire qu'elle connaît une croissance de la population. On constate une évolution de 16,6% entre 2008 et 2014 et de 5,3% entre 2014 et 2018.

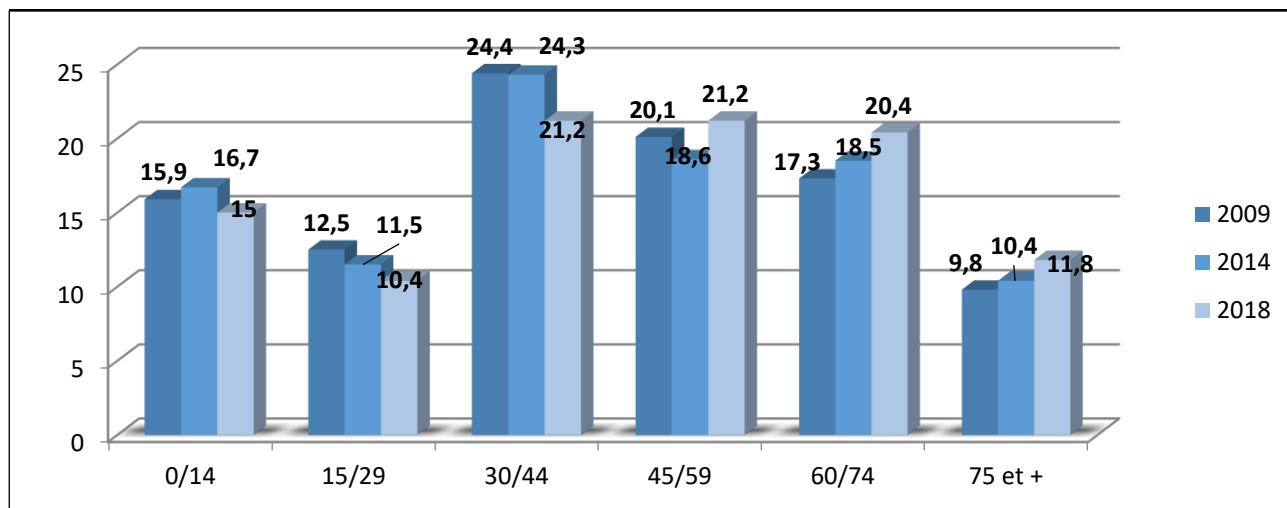
	1990	1999	2008	2014	2018
Population	1 630	2 423	3 131	3756	3969

Cette évolution est principalement due à la construction de plusieurs résidences dans le Bourg.

De plus, outre son attractivité environnementale, la commune recouvre également de nombreux atouts : des commerces de proximité (salons de coiffure, institut de beauté, boucherie, boulangeries, épicerie, tabac-presse, petite restauration, marché hebdomadaire...), des services médicaux (médecins généralistes, cabinets dentaires, d'infirmières, de kinésithérapeutes, pharmacie), des structures de loisirs (Pôle sportif et culturel, golf, fronton, city stade, skates park), une école primaire publique composée de deux bâtiments

séparés (1 pour les cycles 1 et 2 et 1 autre, situé à 400m, pour le cycle 3), des accueils d'enfants (micro-crèches, accueils périscolaires, accueil de loisirs, espace jeunes), un EHPAD. La proximité des axes routiers majeurs (RN10, A63/64), de la plage (10 minutes) et de la montagne (1 heure) participent à l'attractivité de la région et donc de la commune.

Il est intéressant d'étudier la composition de cette population, en commençant par une comparaison en pourcentage, par tranche d'âge entre 2009 et 2018, suivant le tableau ci-après.



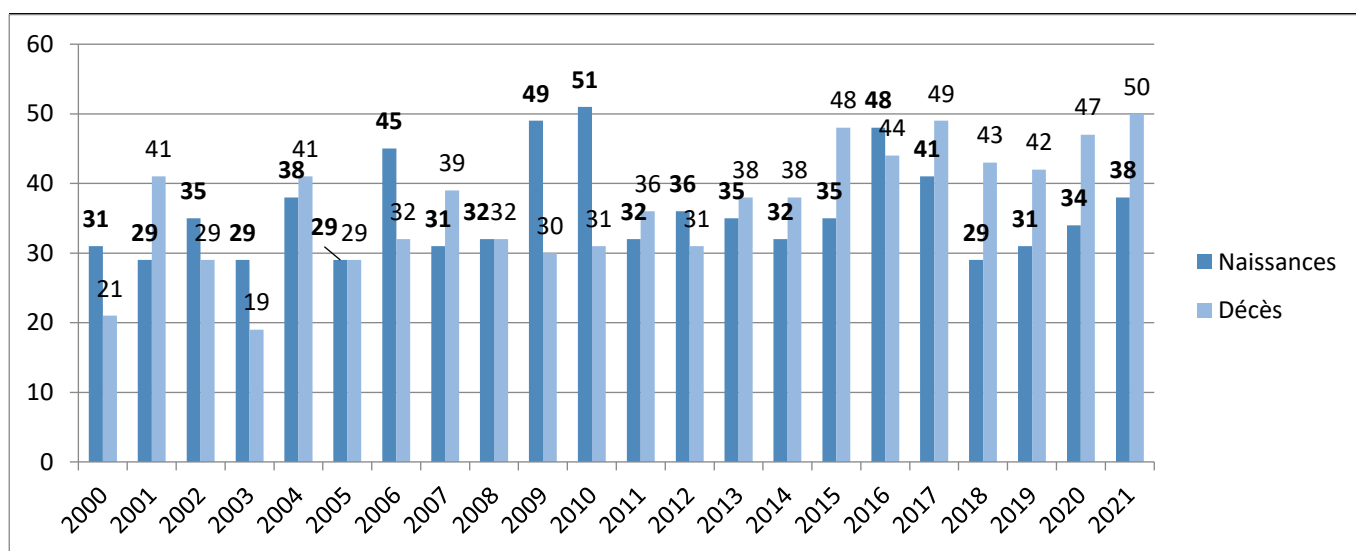
Les plus de 45 ans sont en augmentation depuis 2014, ils représentent plus de 53% de la population, alors qu'on remarque une baisse des 0 - 44 ans qui sont 46,6%, ils étaient 52,5% en 2014.

Les moyens médicaux et les dispositifs humains mis en place pour les séniors contribuent à une longévité plus importante. L'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ne peut pas toujours répondre favorablement aux demandes. Les familles doivent donc trouver d'autres solutions (autres EHPAD sur le territoire, aides à domicile, amélioration de l'habitat...). En 2017 l'Insee compte à Seignosse 0,6 personne de moins de 20 ans pour 1 personne de plus de 60. Les plus jeunes partent faire leurs études ou trouver leur premier emploi dans des lieux de vie dont le bassin d'emploi est plus florissant et/ou les propositions d'études sont plus importantes.

De nombreuses constructions de résidences ont été réalisées à Seignosse ces dernières années, toutefois, à l'instar des communes du littoral, il reste compliqué de se loger « à l'année », la plupart des locations couvrant uniquement la période de septembre à juin au profit d'offres locatives estivales plus lucratives pour les propriétaires. Le prix de l'immobilier est très élevé, et l'accession à la propriété est difficile pour les jeunes ménages.

Les naissances et les décès sur la commune sont assez variables d'une année à l'autre. Depuis 2013 on note que le nombre de décès est supérieur au nombre de naissances. La population poursuit tout de même son augmentation car du fait de son attractivité, les ménages continuent à s'installer.





(Source : service État civil)

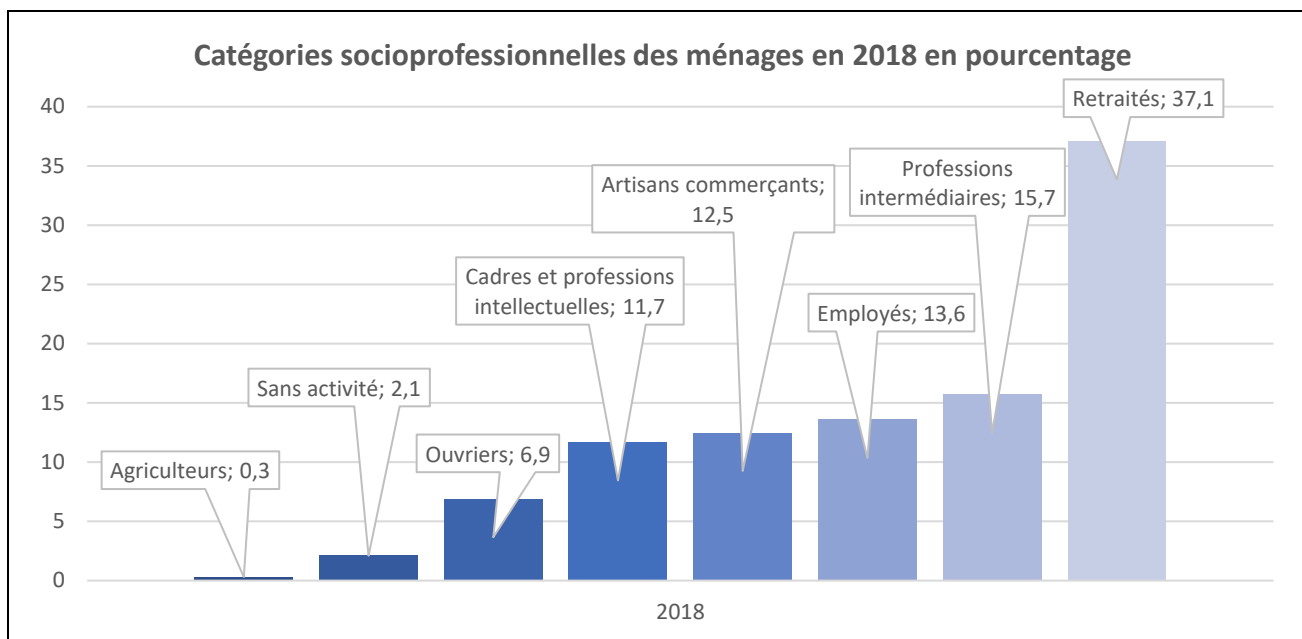
L'étude plus approfondie de la composition des ménages et de ses évolutions entre 2009 et 2018 permet d'identifier les changements et les nouvelles formes de familles.

	2009	%	2014	%	2018	%
<b>Ensemble</b>	1548	100	1729	100	1874	100
<b>Ménage d'une personne :</b>	532	34,4	583	33,7	724	38,7
- Hommes seuls	296	19,1	276	16	360	19,2
- Femmes seules	236	15,2	307	17,8	365	19,5
<b>Autres ménages sans famille</b>	68	4,4	15	0,9	15	0,8
<b>Ménages avec famille(s)</b>	948	61,2	1131	65,4	1134	60,5
<b>dont la famille principale est :</b>						
- Un couple sans enfant	484	31,3	574	33,2	595	31,7
- Un couple avec enfant(s)	364	23,5	447	25,9	390	20,8
- Une famille monoparentale	100	6,5	110	6,4	150	8

Alors qu'entre 2009 et 2014 on constatait une hausse des couples avec et sans enfants, on remarque que la catégorie de couple avec enfants accuse une baisse entre 2014 et 2018. À l'inverse, les ménages d'une personne et les familles monoparentales sont en augmentation, cela est en lien avec le nombre de ruptures et peut entraîner un niveau de revenu plus faible, voire des situations fragilisées.

Toutes les catégories socioprofessionnelles sont présentes sur la commune. Toutefois, la plus représentée est celle des retraités. Ils sont 37,1% en 2018, devant les professions intermédiaires 15,7%, puis les employés 13,6%, les cadres et professions intellectuelles 11,7%. Viennent ensuite les artisans commerçants, les ouvriers, les agriculteurs.

Ces données correspondent ainsi que celle l'augmentation de la durée de vie, au fait que Seignosse ait un cadre de vie agréable et confirment les chiffres de l'augmentation des plus de 60 ans depuis 2009.



#### 4. Les établissements scolaires

337 enfants sont scolarisés dans l'école de la commune :

Nom de l'école	Type	Nombre de classes	Nombre d'élèves 2020/2021	Nombre d'élèves 2021/2022
<b>Le Grand Chêne</b>	<b>Primaire</b>	<b>9</b>	<b>228</b>	<b>218</b>
<b>Niveaux</b>				
	Petite section		33	42
	Moyenne section		50	30
	Grande section		45	51
	CP		36	45
	CE1		38	32
	CE2		26	18
<b>Les 2 étangs</b>	<b>Elémentaire</b>	<b>5</b>	<b>120</b>	<b>111</b>
<b>Niveaux</b>				
	CE2		26	26
	CM1		36	52
	CM2		58	33
<b>Nombre total d'élèves</b>			<b>348</b>	<b>329</b>

Effectifs des élèves à chaque rentrée des classes

Seignosse ne dispose pas de collège ou de lycée sur son territoire. Les collégiens sont principalement scolarisés dans les communes de Capbreton, Soustons, Saint-Vincent de Tyrosse, Angresse. Les lycéens se rendent majoritairement à Capbreton, Saint-Vincent de Tyrosse, Dax et Saint-Paul-lès-Dax.

Les transports scolaires sont assurés par un prestataire extérieur. Deux cars sont mis en circuit, un pour le côté océan, un pour le Bourg..

#### 5. Le service enfance et ses activités périscolaires et extrascolaires

Le service enfance de la collectivité existe depuis 1997. L'accueil était ouvert uniquement pour les vacances d'été et pris en charge par les Francas. Le service périscolaire, déjà mis en place à l'époque, relevait de la

compétence de la municipalité. Depuis 2005, ces services sont exclusivement municipaux. Au mois d'août 2014 a été créé l'Espace jeunes.

Pour accéder aux prestations périscolaires et extrascolaires, toutes les familles doivent y avoir inscrit leur(s) enfant(s). Cette démarche a lieu en mairie.

Activités	Fréquentation (moyenne/jour)2021
<b>Activités périscolaires</b>	
Accueil du matin (7h30-8h50)	13 maternels + 26 élémentaires = <b>39</b>
Restauration scolaire (12h00-13h20)	108 maternels + 188 élémentaires = <b>296</b>
Accueil du soir (16h30-18h30)	28 maternels + 37 élémentaires = <b>65</b>
<b>Mercredis</b>	
Périscolaire maternel (12h00-18h30)	23
Périscolaire élémentaire (12h00-18h30)	23

#### a) Accueil du matin

Les enfants d'âge primaire sont accueillis et encadrés par au moins deux animateurs sous la responsabilité d'un responsable périscolaire. Des ateliers sont à la disposition des enfants en fonction de leurs envies (coin lecture, jeux de société, dessins, etc.).

A la fin de l'accueil du matin, les élèves de maternelle sont accompagnés jusque dans les salles de classe. L'équipe d'animation est chargée de transmettre les informations nécessaires aux enseignants (présence ou non à la restauration et/ou au périscolaire le soir). Les élèves de CP, CE1 et ceux de l'école des Deux Étangs se rendent seuls dans leur classe respective dès qu'un enseignant est présent dans la cour pour les accueillir.

#### b) Pause méridienne avec restauration

Durant la pause méridienne, les enfants sont encadrés par des animateurs. La confection et la livraison des repas sont assurées par MACS. Tous les menus sont équilibrés et élaborés par une diététicienne.

Chaque repas contient 5 composantes :

- 1 entrée,
- 1 plat protidique (viande ou poisson), 1 repas végétarien 1 fois par semaine (cf. Loi EGalim)
- 1 accompagnement (féculents ou légumes verts),
- 1 produit laitier très régulièrement servi,
- 1 dessert,
- du pain est servi à chaque repas.

Ces derniers sont livrés en liaison froide et remis en température dans les offices des restaurants scolaires. Le service est géré par la commune de Seignosse.

La pause méridienne doit être réaffirmée comme un temps éducatif nécessaire permettant à l'enfant de se reposer et d'être sensibilisé à :

- éducation au goût et à une alimentation équilibrée,
- aux règles de bonne tenue à table, mais aussi sur l'ensemble du temps de la pause méridienne,
- être attentif à ses besoins individuels, tout en faisant attention à l'autre (se servir de la quantité dont on a besoin et que l'on peut manger, ...)

Outre l'éducation à la bonne tenue à table, le temps du repas permet à l'enfant de décompresser et de se dépenser avant le retour en classe. A cet effet, l'équipe d'animation veillera à ce que le temps de récréation avant ou après le passage à table respecte les besoins de chacun en proposant des activités ou des jeux favorisant la détente et le bien-être. Les associations locales seront également sollicitées pour proposer des animations spécifiques.

### c) Accueil du soir

Les enfants bénéficient d'un goûter durant l'accueil du soir. Ce temps est encadré par au moins 2 animateurs. Des activités et jeux dont certains calmes sont organisés pour les enfants et en fonction de leurs envies.

### d) L'accueil de loisirs du mercredi et des vacances scolaires : de 7h30 à 18h30

À la suite de la décision du Conseil d'école du 9 février, entérinée par le Conseil municipal du 7 mars 2022, de revenir à un rythme scolaire de 4 jours d'école, l'accueil de loisirs du mercredi ouvrira de 7h30 à 18h30 à partir de septembre 2022.

Il en est de même pour les périodes de vacances scolaires, l'accueil de loisirs ouvre à 7h30 au lieu de 8h. Ainsi les horaires d'ouverture le matin sont homogénéisés, ce que les familles sollicitaient. Quelle que soit la structure, l'accueil ouvrira à partir de la rentrée scolaire, tous les jours à 7h30.

Soucieuse de maintenir une offre d'accueil qualitative aux enfants, la ville de Seignosse a décidé de proposer un accueil périscolaire du mercredi respectant la Charte de qualité Plan mercredi. Ce projet figure en annexe du présent document.

Les infrastructures de l'accueil de loisirs actuel aux Estagnots étant vieillissantes, la municipalité a décidé de reconstruire des bâtiments en lieu et place des anciens sur le même site. Les locaux ont été détruits fin 2021, et la nouvelle structure devrait être opérationnelle début 2023.

Les enfants y sont accueillis durant chaque vacance et tous les mercredis.

En attendant la fin des travaux, les enfants sont accueillis dans les locaux périscolaires et scolaires de l'école du Grand Chêne.

A l'instar des autres temps d'accueil, les actions menées tendent à atteindre les objectifs du PEDT. Les équipes se réunissent en amont pour y réfléchir et proposer des activités à la fois ludiques et enrichissantes.

## 6. Le service jeunesse

4 secteurs composent le Service Jeunesse (SJ) :

- l'espace jeunes
- le conseil municipal des jeunes
- les 18 / 25 ans
- la parentalité

### a) l'espace jeunes

L'espace jeunes est une structure municipale destinée aux collégiens et lycéens ou aux jeunes âgés de 12 ans et/ou scolarisés en 6<sup>ème</sup> jusqu'à 17 ans. Ces derniers peuvent être accueillis le mercredi après-midi durant les périodes scolaires de 13h30 à 17h.

Certaines animations ou certains projets peuvent être proposés le soir en semaine ou bien le week-end. Durant les vacances scolaires, l'espace jeunes est ouvert du lundi au vendredi. Les horaires d'animation varient en fonction du programme (journée avec ou sans coupure, demi-journée).

Un travail de mobilisation de la jeunesse sera mené à la rentrée scolaire 2022. Dans un premier temps, il s'agira de recontacter les jeunes présents puis d'aller à la rencontre des jeunes qui ne connaissent pas la structure.

Afin que chacun trouve sa place, il est important de maintenir des temps réguliers spécifiques pour les tranches d'âge : 11/13 ans et 14/17 ans, tant sur les séjours que sur certaines activités. La baisse de fréquentation des plus âgés étant souvent qu'ils se sentent trop "vieux" pour venir.

Pour les 11/13 ans, il s'agira de leur faire découvrir ce qu'il est possible de faire au sein de l'espace jeunes : activités, projets, séjours en les menant vers des prises de décisions et une maturité dans leurs réflexions par rapport à des contraintes humaines, financières ou matérielles.

L'objectif est de fidéliser cette tranche d'âge afin qu'ils prennent l'habitude de venir, d'avoir envie de se retrouver pour des projets ou tout simplement partager une animation. Ce sont généralement ces jeunes qui font vivre la structure par leur régularité de fréquentation car ils sont plus demandeurs d'activités et de découvertes.

Les 14/17 ans qui fréquentent déjà la structure ont l'habitude de la démarche de projet. Cependant, il est intéressant de les amener vers de nouveaux projets autre que les séjours : solidarité, culture... Il est nécessaire de prendre en considération les contraintes liées à cet âge où les études prennent une place plus importante (internat, examens...) mais également l'envie d'autonomie se fait davantage ressentir (mobilité autonome, envie d'être qu'entre jeunes pour ne pas avoir de "limite", argent de poche...). La fréquentation de cette tranche d'âge se fera davantage sur des projets ou des journées exceptionnelles que sur une fréquentation régulière des mercredis par exemple.

Activités	Fréquentation (moyenne/jour) 2021
<b>Mercredis</b>	
ALSH Adolescents (Espace jeunes) (13h30-17h)	<b>37</b> inscrits – <b>8</b> jeunes présents
<b>Vacances scolaires</b>	
ALSH Adolescents (Espace jeunes)	<b>37</b> inscrits – <b>11</b> jeunes présents

#### b) Le conseil municipal des jeunes

Le Conseil Municipal de Jeunes (CMJ) est une instance citoyenne de réflexion, d'information, de propositions, d'échanges et de partage sur des questions d'intérêt général.

La volonté municipale a été de créer une entité consultative de la jeunesse seignossaise, qui a pour mission d'être un relais entre la jeunesse et les institutions démocratiques locales, en particulier.

Le CMJ peut, également, mettre en œuvre des actions ciblées sur la jeunesse :

- Actions éducatives
- Actions de sensibilisations
- Actions humanitaires et solidaires

Son mode de fonctionnement s'appuie sur les modalités suivantes :

- Organiser des commissions
- Débattre sur les problématiques, comment y palier
- Proposer de projets
- Choisir démocratiquement les actions à mener (vote)
- Evaluer les actions en cours

Afin que les jeunes élus puissent finaliser leurs projets, il convient de les orienter vers des actions ponctuelles ou de petite ampleur. En effet, certains projets peuvent nécessiter un budget conséquent et certaines décisions importantes peuvent prendre plusieurs années à se mettre en place. Cette attente peut être vécue comme frustrante pour les jeunes élus qui n'auraient pas pu finaliser leur projet. La contrainte budgétaire devra être un élément essentiel dans le choix des actions menées.

La diversité des âges (9 à 17 ans) permet une vision globale des envies et besoins des jeunes sur la commune. Les commissions travaillant en parallèle. Ce qui permet des échanges afin d'élargir les idées, réflexions et de faciliter les prises de décision. Même si chaque jeune est attribué à une commission, il n'en reste pas moins important que chaque conseiller soit informé de ce qu'il se passe au sein du conseil en général. Les comptes rendus servent de rappel et permettent de garder une ligne conductrice des projets.

#### c) les 18/25 ans

Ce secteur prendra un nouvel essor à partir de la rentrée 2022. Au-delà des aides financières consacrées à la bourse au permis et au BNSSA, la mise en place d'un RIJ (Relais Information Jeunesse), en partenariat avec MACS, va permettre à cet espace d'être labellisé "Information Jeunesse". Ce label permet d'être reconnu et valorisé mais également de bénéficier de formations, documentations / ressources et du réseau de professionnels.

Le label IJ étant attribué à l'Escale Infos de Capbreton, l'objectif est d'amener ce label "hors les murs" sur les communes où les jeunes iront plus facilement avec souvent un référent déjà connu.

En plus de ce RIJ, le volet 18/25 ans va développer d'autres actions / aides à destination des jeunes : bourse au BAFA, boussole des jeunes, CLAS (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité), actions santé / prévention, accompagnement personnalisé sur des projets (études, vie professionnelle ou personnelle...). Chaque jeune pourra trouver un point d'écoute afin de répondre au mieux à ses besoins.

La formation de la référente est essentielle pour répondre aux besoins des jeunes tout comme la mise en réseau avec les différents acteurs du territoire.

Ce RIJ est aussi l'occasion pour les jeunes qui quittent l'espace jeunes du fait de leur majorité de poursuivre leurs envies de projets, de continuer à se côtoyer malgré les études via des actions qu'ils auront choisies de mettre en place : séjours en autonomie, activités, projets culturels...

#### d) la parentalité

Un nouvel élan sera proposé afin de dynamiser davantage ce secteur, c'est-à-dire une action par mois (or juillet et août) grâce à diverses animations et pour tout public. Un accent sera mis sur la petite enfance en mettant en place une journée spécifique, ce qui complètera la grande journée famille de septembre déjà mise en place depuis quelques années.

Sorties, ateliers, café-parents, formations, événements seront les champs possibles proposés aux familles. Selon les animations, l'âge peut être spécifique (moins de 6 ans, uniquement pour les adultes...) afin que chacun trouve sa place et surtout que les capacités et la sécurité de tous soient respectées (activités physiques par exemple).

### **7. Les enfants et les jeunes en situation de handicap**

Les enfants et les jeunes en situation de handicap sont accueillis au sein des écoles, des structures périscolaires et extrascolaires de la commune. Sur les structures périscolaires et extrascolaires, les enfants et les jeunes sont intégrés au collectif. Cet accueil spécifique se traduit en amont par une rencontre avec les parents et les mineurs afin de déterminer les conditions et possibilités d'accessibilité.

Dans le cadre des PAI médicaux ou alimentaires élaborés par l'Education Nationale, sur demande de la famille, la Ville valide ces derniers afin de permettre l'accueil de l'enfant sur les temps périscolaires et extrascolaires.

Dans le cadre des PAI alimentaires, MACS organise les repas individuels lorsque ces derniers nécessitent l'éviction d'allergènes.

Si l'enfant n'est pas scolarisé au sein d'une école de la ville de Seignosse, un PAI ville sera élaboré.

## 8. La petite enfance

La commune de Seignosse a ouvert en mai 2017, sa première micro-crèche multi-accueil de la petite enfance, dénommée micro-crèche « llot câlins ».

Cette décision a fait suite à une volonté politique confortée par une Etude de besoin en matière d'accueil du jeune enfant de la CAF (Juin 2016) concluant à la nécessité d'un tel équipement.

La commission d'attribution des places de crèche du 23/04/2018 a mis en lumière les besoins importants des familles non pris en compte : 39 familles sont restées sans solution de mode de garde à l'issue de la tenue de la commission.

Compte tenu de ces éléments, la Ville a fait le choix de la construction d'une deuxième micro-crèche. Cette dernière a été positionnée stratégiquement, rue Marcel Cerdan, derrière l'école primaire le Grand Chêne.

En juin 2020, cette nouvelle micro-crèche « Les Rayons de soleil » a vu le jour et complète la première micro-crèche et les modes d'accueils traditionnels (assistantes maternelles) de la commune.

Ces équipements sont des structures offrant aux familles une solution collective de taille intermédiaire. Elle permet de tisser et de renforcer les liens sociaux et participe au dynamisme de la commune.

La commission d'attribution des places de crèche de l'année 2021 a de nouveau mis en lumière la nécessité de disposer davantage de places permettant de répondre au besoin de mode de garde des familles sur le territoire. Ce constat a été confirmé par une étude de la CAF menée sur tout le territoire de Landes et qui met en lumière les besoins importants de modes de garde pour le secteur de la petite enfance, et notamment sur la commune de Seignosse.

La commission d'attribution de places de crèche du mois d'avril 2022 confirmait encore une fois l'étude du caf. Sur 48 demandes de place en micro-crèche, seules 15 familles ont pu disposer d'une place pour leur enfant dont certaines n'étaient pas des temps pleins. La ville mène une réflexion approfondie sur l'augmentation de place en petite enfance sur son territoire

Les micro-crèches municipales sont gérées par le biais d'une délégation de service publique (DSP), dont le délégataire est l'association Enfance Pour Tous (EPT).

Des partenariats nécessaires avec l'école, les accueils de loisirs primaire et adolescent sont mis en place afin de favoriser l'adaptation de l'enfant au passage à la maternelle et de favoriser les échanges et liens intergénérationnels.

L'équipe pédagogique est composée de quatre personnes dont trois à temps plein et la directrice sur 75% de face à face pédagogique et 25% d'administratif.

## 9. Les équipements sportifs et culturels

Seignosse dispose d'un Pôle sportif et culturel composé de :

- un dojo,
- un mur à gauche ainsi
- une salle de réception polyvalente
- Le service jeunesse, dont l'espace jeune et le RIJ

- Des salles associatives
- Ce bâtiment a été rénové et agrandi en 2019.

Le Pôle sportif et culturel jouxte le stade de football, deux terrains d'entraînement annexes, les terrains de tennis dont 2 ont été couverts en 2019, le city stade construit en 2017 et un skate-park inauguré en 2018.

Le fronton prend place au cœur du Bourg.

Les clubs sportifs profitent de ces installations pour proposer des activités aux adultes et aux enfants. Mais la plupart d'entre eux n'acceptent les enfants qu'à partir de l'âge de 4/5 ans.

Le terrain de golf 18 trous se situe entre le Bourg et l'Océan. Il est depuis mars 2018 en gestion par délégation de service public (DSP) pour une durée de 18 ans.

Certaines salles municipales sont mises à disposition pour des cours de danse (classique et moderne jazz). Les clubs de surf ont connu une forte augmentation ces dernières années et attirent de plus en plus de jeunes. Des cabanes ont été installées pour certaines d'entre-elles près des plages.

S'agissant des équipements culturels, une bibliothèque associative exerce au Bourg au sein de locaux prêtés par la commune. Elle ouvre ses portes uniquement le mercredi et le samedi après-midi.

Depuis 2021 la Ville par le biais du service évènementiel, organise des sessions culturelles à raison d'1 par mois : chant, musique, théâtre, surprises... Un spectacle par mois est proposé par la commune. Parfois de façon autonome ou en collaboration avec la salle de spectacles Le Tube les Bourdaines, les sessions culturelles permettent, hors saison estivale, d'assister à des concerts, des spectacles de danse, du théâtre... pour le plus grand plaisir de tous. La commune propose, par ailleurs, des animations diverses : nettoyage des plages, chasse aux trésors, chasse aux œufs, marché de Noël et de nombreuses animations durant la période estivale ...

Le parc aquatique « Atlantic Park » (plus grand parc aquatique des Landes) géré par DSP est un lieu important durant ses mois d'ouverture (juin à septembre). Il comprend 2 800 mètres carrés de bassins chauffés dont 25 mètres pour la pratique de la natation. Les toboggans adaptés à tout âge viennent compléter ce lieu familial.

L'aire de loisirs des Bourdaines propose d'accéder à un mini-golf gratuitement de juin à mi-septembre. L'office de tourisme gère le prêt des balles et des clubs (sous caution). On y trouve également une aire de fitness créée en 2020, 3 courts de tennis et une structure de jeux pour enfants.

La ville a installé des aires de jeux pour enfants dans ses 5 quartiers : Centre bourg, Eco quartier, le Penon, les Bourdaines, le Frat. Cette démarche a permis un véritable maillage sur la commune.

Seignosse bénéficie d'un tissu associatif dense : plus de 60 associations sont en effet implantées sur la commune. Maillons indispensables de notre vie locale, ces associations contribuent à travers leurs activités quotidiennes à faire vivre la commune. La ville organise chaque année le Forum des associations au mois de septembre. Un rendez-vous convivial qui permet de vrais échanges entre le public et les associations locales.

Globalement, la commune propose un large choix d'activités sportives auxquelles les enfants et les jeunes peuvent adhérer.

L'absence de cinéma oblige les Seignossais à se déplacer vers les communes voisines. Pour les plus petits (maternels), très peu d'animations sont mises en place, hormis au sein de l'accueil de loisirs. L'espace jeunes propose lors de ses actions d'autofinancement des activités pour les 3/10 ans : ateliers cuisines, scientifiques, jeux. Il y a un contraste assez important entre les animations programmées en hiver et celles de l'été.



### III. Public cible

Le présent projet vise le public de la petite enfance jusqu' à la jeunesse, soit de 0 à 17 ans, et jusqu' à 25 ans dans le cadre du service jeunesse.

Public	Fréquentation (moyenne/jour) 2021
<b>Petite enfance</b>	
Micro-crèche Ilot câlins	<b>10</b> simultanément – <b>16</b> inscrits
Micro-crèche Les rayons de soleil	<b>10</b> simultanément – <b>18</b> inscrits
<b>Maternels</b>	
Accueil du matin (7h30-8h50)	13
Restauration scolaire (12h00-13h20)	108
Accueil du soir (16h30-18h30)	28
Périscolaire mercredi maternel (12h00-18h30)	23
ALSH petites vacances (8h00-18h30)	22
ALSH grandes vacances (8h00-18h30)	28
<b>Elémentaires</b>	
Accueil du matin (7h30-8h50)	25
Restauration scolaire (12h00-13h20)	188
Accueil du soir (16h30-18h30)	37
Périscolaire mercredi élémentaire (12h00-18h30)	23
ALSH petites vacances (8h00-18h30)	22
ALSH grandes vacances (8h00-18h30)	25
<b>Adolescents – Espace jeunes</b>	
ALSH Adolescents mercredi (14h00-17h00)	<b>37</b> inscrits – <b>8</b> présents
ALSH Adolescents vacances scolaires (14h00-17h00)	<b>37</b> inscrits – <b>11</b> présents

#### 1. Modalités de participation des enfants

Au sein de toutes les structures d'accueil de la commune, un fonctionnement participatif des enfants est visé, dans la mesure du possible, afin que ceux-ci soient acteurs de leur temps de loisirs.

Ils sont directement impliqués dans l'élaboration de la vie en collectivité, par la mise en place des règles de vie et du déroulement de la journée, ou du temps concerné. Pour cela, plusieurs méthodologies sont proposées par les animateurs :

- Établir des temps de concertation avec les enfants à différents moments de la journée : le matin avant la présentation de la journée, pour faire un bilan de la veille ou de la dernière animation, proposer et recueillir les nouvelles idées, pendant le repas, avant et après le début de l'atelier...
- Laisser le choix de faire ou de ne pas faire, en proposant en parallèle de l'activité des coins dessins, coloriages, lecture, jeux, « bullage ».....
- Offrir la possibilité de changer d'activité si l'on s'est trompé, dans la mesure du possible et des places disponibles.
- Prendre en compte l'état du groupe ou de l'enfant et modifier, voire remplacer ce qui est prévu lorsque l'énerverment, la fatigue, le manque de motivation ou le besoin de se défouler sont ressentis ou exprimés.

#### 2. Modalités de participation des jeunes

Les jeunes sont acteurs de leurs projets.

Certains sont axés sur les séjours. Les jeunes mettent en place des groupes (souvent par âge) afin d'établir leur projet de séjour de vacances. Ils choisissent à la majorité une destination.

Sur plusieurs temps, ils se regroupent afin de choisir leurs activités, lieu d'hébergement... Tout en prenant conscience du budget que cela implique.

Afin d'être réellement acteurs, les jeunes sont sollicités sur la mise en place de financement (événements, subventions...). Sur ce financement, ils doivent s'impliquer à leur mise en place, leur réalisation et leur bilan jusqu'à la réalisation de leur séjour.

Cela leur permet de s'investir sur un projet, de comprendre les démarches d'un projet, d'apprendre à rédiger des objectifs mais aussi de prendre confiance en eux notamment lors des présentations orales de leur projet pour les subventions.

De plus, les jeunes proposent des activités sur des temps informels qui sont intégrées dans la mesure du possible au programme d'activités. Il s'agit de questionner régulièrement les jeunes sur leurs envies mais aussi les parents via les différents moyens à disposition (mails, temps d'échanges, temps d'animation...).

Les activités de consommation sont plus régulièrement demandées (karting, accrobranche...). Ces dernières permettent aux plus jeunes d'avoir l'impression d'être "grands": ils font une sortie entre eux, sans leurs parents. L'idée est de satisfaire leurs souhaits pour les amener à construire d'autres projets qui seront mis en place, menés et, accompagnés par des animateurs (parfois en partenariat avec MACS ou d'autres partenaires).

Afin de rendre acteurs tous les jeunes, il est important de laisser chaque idée s'exprimer, de ne pas la réfréner mais de l'étudier et d'analyser ensemble sa faisabilité, ses contraintes.

De plus, les jeunes sont étroitement associés à la mise en place et au rangement des activités. Leur participation à ces temps permet de les responsabiliser, de leur donner l'habitude de prendre soin de leur environnement. Il ne s'agit pas uniquement de consommer, peu importe l'activité, on nettoie et/ou range le matériel utilisé. C'est aussi l'apprentissage de la vie avec les autres.

#### **IV. MODALITÉS D'INFORMATION, DE CONSULTATION ET D'IMPLICATION DES FAMILLES**

Toutes les familles sont attachées à l'épanouissement et la réussite de leurs enfants. Or, cet épanouissement et cette réussite dépendent de la qualité de la relation entre le personnel éducatif et péri éducatif et les parents ainsi que de l'implication de ceux-ci dans l'accompagnement de leurs enfants.

C'est la raison pour laquelle les parents des enfants et des jeunes doivent être considérés comme des membres à part entière de la communauté éducative et péri éducative et être associés aux prises de décisions qui concernent leur enfant. Ils ont une place centrale au sein des structures enfance et jeunesse et dans les démarches et actions qui concernent leurs enfants. Leur rôle est fondamental. Il s'agit de les conforter et de les soutenir dans leur rôle éducatif et de faciliter leur implication autour des questions d'éducation de leur enfant.

Les familles sont informées des services mis à leur disposition à travers la gazette municipale (La Nouvelle), le site de la Ville, les panneaux lumineux d'informations municipales, des plaquettes et courriers envoyés aux domiciles et directement sur les structures par le personnel encadrant ainsi que via les cahiers de correspondance des élèves.

La consultation des familles est organisée au travers des questionnaires, des réunions, des temps d'information conjugués à des temps récréatifs, ou encore par le relais des représentants des parents d'élèves.

Le nouveau portail famille est un outil qui permet aux familles de réaliser les démarches d'inscription des enfants et des jeunes aux différentes prestations périscolaires et extrascolaires. Il permet la diffusion

d'informations, soit par le biais d'un fil d'actualité dont certaines informations sont accessibles à tout public et d'autres seulement aux familles disposant d'un compte famille, soit par la diffusion de courriels ou encore de SMS. Son amélioration sera poursuivie afin de permettre la diffusion de médias.

## V. PARTENAIRES DU PROJET

- Institutionnels : Service municipaux, Education nationale, MACS, SDJES, CAF, Conseil départemental,
- Associatifs : Le tissu associatif local (la bibliothèque, le club de football, la pelote, le tennis, le judo, ...), les Centres Musicaux Ruraux (CMR), Lire sur la vague ...
- Autres : Association des parents d'élèves (APE), intervenants autoentrepreneurs, commerçants artisans et entreprises locaux...

## VI. STRUCTURE DE PILOTAGE

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires a été confiée à un Comité de pilotage. Il est mis en place afin de rassembler les acteurs éducatifs, veiller au suivi et à l'aboutissement des objectifs fixés ensemble et coordonner les actions multi partenariales sur le terrain : enseignants, élus, animateurs, parents d'élèves

Le comité de pilotage est composé de :

- **Ville de Seignosse**
  - Monsieur Pierre PECASTAINGS, Maire, Président du Copil
  - Monsieur Franck LAMBERT, Maire Adjoint, Vice-Président du Copil
  - Madame Hélène RICHARD, Directrice Générale des Services
  - Monsieur Mathurin BIRBA, Directeur Education Enfance Jeunesse, Pilotage du PEDT
  - Madame Laurence SOUBIRAN, Responsable du service enfance, Coordinatrice du PEDT
  - Madame Natacha DUCASSE, Responsable adjoint du service enfance
  - Madame Valérie LABASTE, Responsable du service entretien et personnel des écoles
  - Madame Julie BEYRAND, Responsable du service jeunesse
  - Mesdames Clémentine FORT, Responsable de la micro-crèche Ilot Câlines
  - Lucile ANTOINE Responsable de la micro-crèche Les Rayons de soleil
- **Education nationale**
  - Monsieur BREVET, Inspecteur d'Académie, DSDEN
  - Monsieur BLAISE, Inspecteur de la jeunesse et des sports
  - Monsieur Olivier KAYAMARÉ, Conseiller d'Éducation Populaire et de Jeunesse
  - Monsieur Bertrand SUBSOL, Directeur des écoles,
  - Mesdames et Messieurs les enseignants,
- **CAF**
  - Monsieur Anthony TRIEAU, Conseiller technique
- **MACS**
  - Madame Agnès ANDRIEU, Animatrice Jeunesse et Culture
- **Les associations intervenantes**
  - Monsieur Jérémy CASTELL, Coordinateur des CMR des Landes,
  - les représentants des associations
- **Le conseil d'enfants périscolaire (réunion avant chaque COPIL)**
- **Familles**
  - Mesdames et Messieurs les représentants de parents d'élèves élus

Il se réunit au moins une fois par an et en cas de besoin à la demande de ses membres.

Des commissions ou des sous-groupes de travail pourront être mis en place si la situation les rend nécessaires.

Le Conseil d'enfants périscolaire sera réuni avant chaque comité de pilotage. Le compte rendu de la séance sera porté à la connaissance des membres du comité de pilotage.

## VII. SÉCURITÉ

Si l'épanouissement de l'enfant et sa réussite scolaire sont une priorité, la sécurité physique et morale de l'enfant, n'est pas moins primordiale. Elle doit être transversale à l'ensemble des démarches éducatives scolaires périscolaires et extrascolaires.

Il est impératif que chaque enfant ait les mêmes repères, autant que possible, lorsqu'il évolue dans la même structure et ce quel que soit le temps sur lequel il intervient.

C'est ainsi que les équipes éducatives et péri-éducatives sont amenées à partager et structurer les processus d'évacuation incendie et de PPMS afin de garantir aux enfants la meilleure sécurité. Cette dernière ne peut avoir lieu qu'à la condition que des exercices répétés soient organisés et évalués.

De même, il est important que chaque équipe périscolaire et extrascolaire indique la manière dont il assure la sécurité des enfants au quotidien.

Devant les menaces liées aux attentats, la ville souhaite accentuer la sécurisation de ses écoles et structures d'accueil collectif de mineurs afin de prévenir toute situation. Cette démarche s'appuiera sur les recommandations de l'Etat et notamment de l'Académie de Bordeaux. En fonction du budget qui pourrait être alloué, une priorisation des mesures à prendre devra être établie.

## VIII. INTENTIONS ÉDUCATIVES

### 1. Valeurs partagées

La ville de Seignosse s'est engagée dans l'élaboration de son PEDT avec l'objectif d'une démarche qualitative de réussite éducative plaçant l'intérêt des enfants et de leurs familles au centre des préoccupations.

Ce projet vise à considérer l'enfant en tant qu'individu évoluant au sein d'un groupe. Cette notion de vie en collectivité doit être un atout au développement individuel à travers le respect du rythme de chacun, le respect du choix de l'enfant et la possibilité qu'il a de découvrir, de s'essayer et/ou de se perfectionner à diverses activités, au sein desquelles l'enfant pourra y trouver une forme de valorisation lui permettant de gagner confiance en lui et de se construire.

La ville attache une importance particulière à ce que la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire ne génère pas d'impact négatif sur les rythmes des enfants. Les équipes d'encadrement devront prendre en compte ces changements dans l'élaboration de leur projet pédagogique.

Les ACM - Accueils Collectifs de Mineurs de la ville de Seignosse (périscolaire, ALSH, séjours de vacances, etc...) sont des entités éducatives au sein desquelles la sécurité physique et morale de chaque acteur (enfants, jeunes, parents, personnels encadrant et non-encadrant) doit être garantie. L'ensemble des projets pédagogiques périscolaires et extrascolaires doit être élaboré dans le cadre du Projet Éducatif Territorial. Le public y est accueilli sans aucune discrimination (sociale, raciale, culturelle et religieuse). Une attention particulière est apportée aux enfants en situation de handicap afin de leur permettre la meilleure inclusion qu'elle soit.

Les ACM et le PEDT s'inscrivent dans le cadre des valeurs de la République que sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité et la solidarité et ce dans le respect des droits de l'homme et du citoyen tout en réaffirmant les valeurs universelles des Droits de l'Enfant. Les encadrants feront prévaloir ces valeurs dans toutes leurs démarches éducatives

## 2. Les objectifs du PEDT et l'évaluation

La ville s'appuie, notamment sur l'évaluation du PEDT 2018-2022, le projet d'école 2016-2020 et l'analyse du contexte pour définir ses nouvelles orientations.

### ORIENTATION 1 : SOUTENIR LA FONCTION PARENTALE ET FAVORISER L'IMPLICATION DES FAMILLES DANS LE PARCOURS EDUCATIF DE LEUR ENFANT.

Le soutien à la fonction parentale vise à accompagner les parents à chaque âge de la vie de leurs enfants, à améliorer les relations entre les familles et l'école /le périscolaire/l'extrascolaire, à accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux, à favoriser le soutien par les pairs et à améliorer l'information des familles quant aux ressources et services qui leur sont proposés.

Même fragilisée, la famille dans son rôle de socialisation reste le premier lieu de la construction et de la structuration de l'enfant. Il est essentiel de donner aux parents dans leur diversité, les moyens d'assumer davantage et mieux leurs missions, de les soutenir dans l'exercice de leur responsabilité parentale, de favoriser leur implication dans la vie de l'école et plus largement au sein des structures éducatives. Les parents, premiers éducateurs, doivent être les interlocuteurs privilégiés de tous les acteurs qui interviennent auprès de leurs enfants. Le respect des parents dans leur rôle est essentiel dans toute action éducative.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
<b>Répondre aux besoins des parents en leur permettant de concilier leur vie familiale, personnelle et professionnelle, par des réponses adaptées.</b>	Adapter les horaires d'accueil de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire.
	Elargir les critères d'attribution des places de crèches pour mieux prendre en compte les besoins des familles.
	Développer les places d'accueil de la petite enfance.
	Optimiser le taux de fréquentation des structures de petite enfance.
<b>Associer les familles à la démarche éducative concernant leur enfant et apporter un soutien à leurs savoir-faire.</b>	Impliquer les parents dans le fonctionnement des structures, à travers la poursuite du Conseil des parents en petite enfance, afin qu'ils prennent activement part à l'éducation de leur enfant.
	Développer les actions de parentalité en étant à l'écoute des parents, en les conseillant et les accompagnant.
	Développer la communication auprès des parents.
	Organiser une réunion d'informations périscolaire/extrascolaire au début de chaque année à destination des familles.

## ORIENTATION 2 : FAVORISER LA SOCIALISATION DES ENFANTS DANS LE SECTEUR DE LA PETITE ENFANCE.

La petite enfance est une étape majeure dans le parcours éducatif des enfants. Leur accueil dans les structures dédiées est une occasion importante pour favoriser leur socialisation et pour faciliter leur entrée en maternelle.

Objectif général	Objectif opérationnel
<b>Favoriser une entrée souple et sécurisée en maternelle pour les enfants de dernière année à la crèche où en accueil chez les assistantes maternelles.</b>	Créer et développer les passerelles entre la dernière section des micro-crèches ainsi que les enfants accueillis chez une assistante maternelle de la commune et la petite section de maternelle afin de permettre aux enfants de se familiariser avec les locaux, l'environnement et les professionnels qui les accueilleront à leur entrée en maternelle.

## ORIENTATION 3 : FAVORISER LA COMPLEMENTARITE EDUCATIVE DANS UNE DEMARCHE CONCERTEE AVEC L'ECOLE.

La Commune et l'ensemble des acteurs éducatifs (enseignants, personnel municipal, parents d'élèves, ...) souhaitent garantir une complémentarité et une cohérence éducative entre les projets d'école et les projets proposés aux enfants sur le temps périscolaire et extrascolaire.

Dans la continuité des actions éducatives mises en œuvre, la ville souhaite continuer de développer son offre éducative et inscrire cette volonté dans une démarche globale concertée et respectueuse de la journée de l'enfant.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
<b>Poursuivre le travail de coopération et la concertation entre les différents acteurs de l'éducation (équipe éducative et péri-éducative, familles).</b>	Formaliser la concertation entre les équipes enseignantes et les équipes périscolaires pour une plus grande cohérence éducative.
	Améliorer la communication de tous les acteurs en direction des parents.
<b>Renforcer la cohérence éducative entre le projet d'école et les projets péri et extrascolaires.</b>	Mettre en place de règles de vie communes au sein de l'école, quel que ce soit le temps de l'enfant.
	Créer des passerelles facilitatrices et sécurisantes du passage entre la petite enfance et la maternelle, la maternelle et l'élémentaire, l'élémentaire et l'adolescence.
	Engager les élèves dans une démarche écoresponsable.
	Poursuivre les actions éducatives municipales au sein des écoles (prévention routière, actions citoyennes, projet théâtre, projet musique, action culturelle, sortie et départ en classes transplantées, prévention des noyades ...)
	Renforcer le suivi des conseils d'école pour en faire de véritables outils d'amélioration du soutien au fonctionnement, aux projets des écoles et à la communication entre les acteurs éducatifs.

	Poursuivre la démarche de concertation dans le cadre des interventions importantes ou grands travaux dans les écoles.
	Poursuivre des exercices d'évacuation incendie et PPMS en commun scolaire/périscolaire.

#### **ORIENTATION 4 : FAVORISER LES CONDITIONS DE REUSSITE POUR TOUS LES ENFANTS ET TOUS LES JEUNES.**

La Ville de Seignosse propose une offre éducative aux enfants et aux jeunes lors des différents temps périscolaires et extrascolaires ainsi qu'une offre culturelle et sportive diverses et variées tout au long de l'année.

Elle souhaite diversifier et renforcer le contenu de ces temps en proposant des activités enrichissantes et structurées dans le respect des rythmes de l'enfant et du jeune tout en favorisant leur autonomie et en développant un parcours éducatif qui associe sport et santé.

Au-delà du contenu des activités, la commune porte une attention particulière à sa politique tarifaire qui doit permettre un accès de tous aux activités, et une bonne articulation des activités proposées par les différents partenaires dans un souci de cohérence et de réussite éducative.

<b>Objectifs généraux</b>	<b>Objectifs opérationnels</b>
<b>Prolonger le travail sur le fonctionnement des structures enfance et jeunesse en veillant à la stabilité et à l'implication des équipes, en poursuivant l'amélioration de la qualité de la démarche éducative et en renforçant l'accompagnement des jeunes dans leur parcours.</b>	Adhérer au Plan mercredi dans le contexte du changement de rythme scolaire mais aussi pour permettre une continuité éducative et une meilleure prise en compte des rythmes de vie de l'enfant.
	Améliorer le cadre de fonctionnement des temps péri et extrascolaires et notamment du temps de la pause méridienne.
	Professionnaliser les équipes d'animation
	Créer un répertoire du partenariat local et déterminer le type de collaboration possible.
	Mobiliser les ressources du territoire au profit des enfants et des jeunes accueillis.
	Créer un relais information jeunesse en collaboration avec l'escale Infos de MACS
<b>Favoriser l'expression et la citoyenneté des enfants et de jeunes et notamment en favorisant l'ouverture sur la vie locale.</b>	Formaliser des temps permettant aux enfants et aux jeunes de donner leur avis.
	Associer les enfants et les jeunes aux décisions qui les concernent et prendre en compte leur avis lorsqu'il est possible de le faire afin qu'ils soient pleinement acteurs de leur temps de loisirs et de la vie de leur commune.
	Former le personnel du pôle Éducation Enfance Jeunesse aux différentes pratiques citoyennes.
	Faciliter l'accès aux institutions présentes sur le territoire.
	Mobiliser la boussole des jeunes.
<b>Développer un parcours éducatif qui associe sport et santé</b>	Organiser des activités physiques et sportives qui permettent le développement des capacités motrices

	et des aptitudes physiques des enfants et des jeunes et qui favorisent la mixité (filles/garçons et sociale) et les passerelles entre les âges
	Compléter le cadre de la démarche « École promotrice de santé » et le programme « Génération 2024 ».
	Favoriser l'inclusion d'enfants et de jeunes porteurs de handicap et les sensibiliser aux sports adaptés.
	Mobiliser les compétences des acteurs locaux pour permettre aux enfants la découverte de disciplines traditionnelles et/ou nouvelles, et aux acteurs locaux de promouvoir leurs activités.
	Proposer aux enfants et aux jeunes des actions de prévention sur la thématique de la santé.

Les critères d'évaluation et les critères de résultats seront définis ultérieurement en concertation avec les différents acteurs.

Ce nouveau PEDT s'inscrit dans une démarche qualitative d'amélioration de nos fonctionnements qui doivent pouvoir contribuer à mettre en cohérence nos pratiques de manière structurée et efficace.

A cet effet, il est nécessaire d'identifier des temps au sein desquels les différents acteurs et notamment l'équipe éducative et l'équipe péri éducative peuvent organiser, préparer, mener et évaluer les actions.

Au minimum une réunion de 2 heures par trimestre, réunissant chacun des acteurs, notamment pour les enseignants, dans le cadre de leurs 108 heures annuelles de concertation, serait de nature à permettre la concertation, le suivi et l'évaluation du projet.

## IX. OUTILS DE L'ÉVALUATION

Afin de mener convenablement la réforme des rythmes scolaires, dont l'intérêt supérieur est celui des enfants, le PEDT sera évalué à travers des outils d'évaluation spécifiques. Divers moyens d'évaluation seront mis en place dont les indicateurs devront être quantitatifs et qualitatifs :

- Des réunions du comité de pilotage seront organisées afin de suivre la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires et permettront donc de modifier, de réajuster, si nécessaire, certains paramètres du PEDT.
- L'observation des comportements des enfants et des jeunes sera capitale car elle permettra de déterminer si les objectifs sont atteints ou en voie d'aboutir et permettra d'ajuster le fonctionnement, le cas échéant.
- Les échanges formels et informels entre les différents acteurs, notamment avec le directeur d'école, seront de nature à alimenter les aspects qualitatifs et quantitatifs de l'évaluation.
- Des questionnaires familles, enfants, jeunes, en plus des temps de rencontre pourront permettre de recueillir l'avis de ces derniers.



## X. MODALITÉS D'ORGANISATION GLOBALE DU PEDT

### 1. Articulation du PEDT avec les dispositifs existants :

#### a) Le projet d'école

Afin de développer la complémentarité avec l'école, le PEDT s'articulera avec le projet d'école 2016-2020, sur la base du socle commun de connaissances, de compétences et de culture prévu à l'article D. 122 1 du code de l'éducation, et notamment de ses 5 domaines de formation qui définissent les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire.

N°	Domaine	Type
1	<b>Les langages pour penser et communiquer</b>	Ce domaine vise l'apprentissage de la langue française, des langues étrangères et, le cas échéant, régionales, des langages scientifiques, des langages informatiques et des médias ainsi que des langages des arts et du corps
2	<b>Les méthodes et outils pour apprendre</b>	Ce domaine vise un enseignement explicite des moyens d'accès à l'information et à la documentation, des outils numériques, de la conduite de projets individuels et collectifs ainsi que de l'organisation des apprentissages
3	<b>La formation de la personne et du citoyen</b>	Ce domaine vise un apprentissage de la vie en société, de l'action collective et de la citoyenneté, par une formation morale et civique respectueuse des choix personnels et des responsabilités individuelles
4	<b>Les systèmes naturels et les systèmes techniques</b>	Ce domaine est centré sur l'approche scientifique et technique de la Terre et de l'Univers ; il vise à développer la curiosité, le sens de l'observation, la capacité à résoudre des problèmes
5	<b>Les représentations du monde et l'activité humaine</b>	Ce domaine est consacré à la compréhension des sociétés dans le temps et dans l'espace, à l'interprétation de leurs productions culturelles et à la connaissance du monde

#### b) La Convention Territoriale Globale (CTG)

Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Convention territoriale constitue le cadre général de contractualisation entre les CAF et les collectivités locales et a pour vocation de retracer l'ensemble des dispositifs et financements apportés par la branche famille sur le territoire intercommunal de MACS, qu'ils soient versés aux EPCI, aux communes ou directement aux services financés.

La CTG a pour finalité le bien-vivre des familles du territoire de MACS, par la création et l'animation des services coconstruits avec les partenaires de terrain et adapté aux réalités locales et quotidiennes. Elle :

- S'appuie sur le projet de territoire de la collectivité et résulte d'une analyse partagée des enjeux dans le domaine des services aux familles et de l'accès aux droits
- Intègre les orientations du Schéma Départemental des services aux Familles (SDSF) 2019-2024 du département des Landes
- S'inscrit dans l'engagement n°1 de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté relative à « l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté »

Elle couvre les domaines d'intervention suivants :

- L'accès aux droits
- L'accueil de la petite enfance
- L'accueil périscolaire et extrascolaire

- La jeunesse
- Le soutien à la parentalité
- L'animation de la vie sociale

Les priorités définies sont les suivantes :

- Accueil des enfants en situation de handicap
- Développer des politiques " jeunesse"
- Favoriser la mixité sociale dans les accueils

#### c) Le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS)

Selon la Charte nationale de l'accompagnement à la scolarité de juin 2001, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité désigne « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'Ecole, l'appui et les ressources dont les enfants et les jeunes ont besoin pour réussir à l'Ecole, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions, qui ont lieu en dehors des temps de l'Ecole, sont centrées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. Ces deux champs d'intervention, complémentaires, à vocation éducative, contribuent à l'épanouissement personnel des enfants et des jeunes et à de meilleures chances de succès à l'Ecole.

Le CLAS propose, par des stratégies diversifiées :

- D'aider les jeunes, en utilisant les technologies de l'information et de la communication notamment, à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir
- D'élargir les centres d'intérêt des enfants et des jeunes, de promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche
- De valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes
- D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants et des jeunes. »

La ville de Seignosse dans le cadre du développement du Relais information Jeunesse (RIJ) en collaboration avec MACS, intégrera le CLAS au dispositif afin de répondre aux besoins des enfants et des jeunes dans ce domaine.

#### d) Le Plan mercredi

Le Label « Plan mercredi » est un dispositif de l'Etat qui vise à créer un cadre de confiance pour les familles, les collectivités et leurs partenaires. Pour les collectivités, ce label permet de mettre en avant des activités périscolaires de qualité. Pour les familles, il permet de garantir la qualité éducative des activités proposées et le savoir-faire des personnels.

La ville de Seignosse, dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, souhaite poursuivre sa démarche de qualité des accueils collectifs des mineurs, en prenant en compte l'organisation des accueils périscolaires les mercredis, mais non exclusivement. Cette dernière prend une dimension supérieure à la suite de la mise en place de la distinction des équipes d'animation des équipes techniques en permettant, notamment la professionnalisation de l'animation.

La labélisation « Plan mercredi », via sa charte de qualité permet donc la continuité d'une recherche de qualité permanente des ACM favorisant l'épanouissement des enfants.

## 2. Pour les enfants d'âge maternel

Une attention particulière doit être apportée pour les enfants de petite section et d'âge maternel :

- mise en place de repères spatio-temporels (affichage, etc.),
- mise en place de repères humains. (ATSEM, animateur référent présent à tous les temps périscolaires de la journée et en ALSH,
- mise en place d'ateliers tournants de courte durée et répondant à ses besoins : arts plastiques, motricité, jeux (individuels et collectifs), expression,
- les plus petits sont couchés : si un enfant ne dort pas ou se réveille, il est accompagné pour intégrer l'un des ateliers proposés. Si un enfant dort, c'est qu'il a besoin de repos. Les animateurs le laisseront dormir ou l'installeront dans un espace repos au sein de leur atelier. La limite étant l'heure à laquelle les parents viennent le reprendre.

## 3. Pour les enfants d'âge élémentaire

Pour les périodes suivantes, différents types d'actions éducatives sont proposées par les animateurs, conjointement avec les intervenants et les acteurs de la vie locale.

- Activités culturelles et les artistiques
  - Initiations au théâtre, à la musique, à la danse ou à la sculpture, activités culinaires, ...
- Activités physiques et sportives
  - Parcours de motricité, pratiques de l'esprit d'équipe, initiations et découverte de différents sports et jeux collectifs, relaxation
- Activités scientifiques
  - Activité scientifique autour du vent, de l'espace, expériences scientifiques
- Activités de sensibilisation à l'environnement et au développement durable
  - Activités ludiques de préventions et de découverte sur le tri, le développement durable, la nature, chasse au gaspillage, l'éco responsabilité
- Activité de prévention
  - Sécurité routière, les accidents domestiques, addictions, les dangers d'internet, secourisme,
- Les activités éducatives et ludiques
  - Activités manuelles, fabrication de jeux et jouets, pratique des jeux de société et de stratégie, ateliers nutrition.

Si un enfant d'âge élémentaire souhaite dormir ou se reposer, c'est qu'il en a besoin. Les animateurs le laisseront dormir ou l'installeront dans un espace repos au sein de leur atelier. La limite étant l'heure à laquelle les parents viennent le reprendre.

Les équipements sportifs seront mis à disposition afin de permettre une pratique adaptée dans de bonnes conditions. De même que des déplacements sur des sites externes auront lieu pour les activités spécifiques (golf, surf, etc.).

L'ensemble des actions mis en place doit trouver une cohérence tant sur le plan périscolaire que sur le plan extrascolaire avec le présent PEDT. La complémentarité avec l'école, lorsqu'elle est possible, doit orienter ces actions, notamment dans le cadre des accueils extrascolaires.

## XI. GLOSSAIRE

<b>AL</b>	Accueil de loisirs
<b>ALSH</b>	Accueil de loisirs sans hébergement
<b>APE</b>	Association des Parents d'Elèves
<b>BAFA</b>	Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur
<b>BAFD</b>	Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur
<b>BNSSA</b>	Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique
<b>CAF</b>	Caisse d'Allocations Familiales
<b>CCAS</b>	Centre Communal d'Action Sociale
<b>CIAS</b>	Centre intercommunal d'action sociale
<b>CLAS</b>	Contrat local d'accompagnement à la scolarité
<b>CMR</b>	Centres Musicaux Ruraux
<b>CTG</b>	Convention Territoriale Globale
<b>DGS</b>	Directeur Général des Services
<b>EPCI</b>	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
<b>EPT</b>	Association Enfance Pour Tous
<b>EHPAD</b>	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
<b>IJ</b>	Information Jeunesse
<b>LAEP</b>	Lieu d'accueil enfant parents
<b>MACS</b>	Maremne Adour Côte Sud
<b>MAM</b>	Maisons d'assistantes maternelles
<b>PAI</b>	Projet d'accueil individualisé
<b>PEDT</b>	Projet Educatif Territorial
<b>Pôle EEJ</b>	Pôle Education Enfance Jeunesse
<b>PPMS</b>	Plan Particulier de Mise en Sureté
<b>RAM</b>	Relais d'Assistantes Maternelles
<b>RIJ</b>	Relais Information Jeunesse
<b>SDJES</b>	Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports
<b>SDSF</b>	Schéma Départemental des services aux Familles
<b>SJM</b>	Ville de Saint-Jean-de-Marsacq
<b>SMG</b>	Ville de Saint-Geours de Maremne

Pierre Pecastaings  
Maire de Seignosse

## XII. ANNEXE

### 1. Projet d'accueil périscolaire du mercredi